



Les jeux d'argent en France

En France, l'attrance pour les jeux d'argent n'a cessé de progresser jusqu'en 2004-2006 (0,9 % de la consommation des ménages) et s'érode un peu depuis (0,8 % en 2012).

Entre 2000 et 2012, les sommes mises ont augmenté de 76 % en valeur et atteignent 46,2 milliards d'euros en 2012. Sur la même période, les dépenses des joueurs, nettes des gains, ont augmenté de 48 %, passant de 6,4 à 9,5 milliards d'euros.

Avant 2010, le secteur des jeux s'organisait autour de trois grands pôles : la Française des jeux (FDJ), le Pari mutuel urbain (PMU) et les casinos. L'activité de la FDJ et du PMU a été très dynamique entre 2000 et 2012, celle des casinos s'est essouffée à partir de 2007.

L'autorisation de jouer légalement en ligne, depuis juin 2010, n'a pas modifié l'équilibre et la hiérarchie du secteur des jeux d'argent : les jeux en ligne ne représentent que 7 % du marché en 2012. Après des débuts très prometteurs, leur croissance est devenue atone.

Les prélèvements obligatoires représentent 11 % des mises. La rentabilité nette est globalement de 14 % mais traduit des situations très hétérogènes entre opérateurs : elle s'élève à 34 % pour le PMU, alors que les jeux en ligne ne sont pas encore rentables.

Un joueur mise en moyenne environ 2 000 euros par an, soit une dépense de 400 euros, nette des gains.

Éric Rakedjian et Marina Robin, division Services, Insee

En 2012, en France, les ménages ont parié 46,2 milliards d'euros dans les jeux d'argent (*définitions*). Leur consommation en jeux d'argent, également appelée produit brut des jeux (PBJ), est le solde entre les mises et les gains et s'élève à 9,5 milliards d'euros (*définitions*). Selon une estimation conduite par l'Observatoire des jeux du ministère des Finances (*encadré 1*), près de la moitié des adultes en France joue au moins occasionnellement. La mise moyenne par joueur s'élèverait ainsi à près de 2 000 euros par an, pour une dépense, nette des gains perçus, de l'ordre de 400 euros.

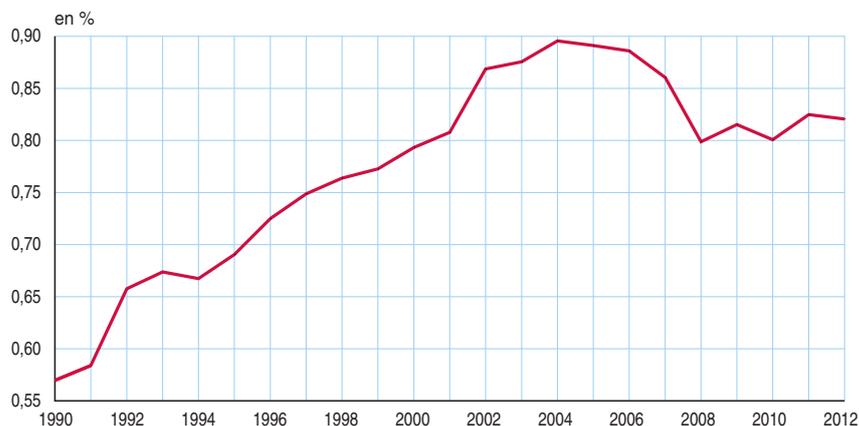
Les mises ont augmenté de 76 % entre 2000 et 2012

Entre 2000 et 2012, le montant total des mises s'est accru de 76 % en valeur et la dépense nette des ménages a progressé de 48 %. Cet écart de croissance reflète l'amélioration du taux de

retour aux joueurs (TRJ - *définitions*). Le secteur a bénéficié du dynamisme des principaux acteurs et notamment d'une diversification de l'offre de la FDJ. Ainsi, la part de la consommation

totale des ménages consacrée aux jeux a augmenté : elle passe de 0,6 % en 1990 à 0,9 % en 2004. Depuis, elle s'est légèrement contractée avant de se stabiliser à 0,8 % en 2012 (*figure 1*).

1 Poids des jeux d'argent dans la consommation des ménages en France



Lecture : en 2012, les ménages ont consacré 0,82 % de leur budget aux jeux d'argent (hors jeux en ligne).
Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

Entre 2000 et 2012, la consommation des ménages en produits de la FDJ et du PMU progresse nettement (respectivement + 59 % et + 50 % en valeur – *figure 2*). Durant cette période, l'activité des casinos croît légèrement (+ 11 %). En effet, après une hausse régulière entre 2000 et 2007, liée à une plus forte attractivité de leur offre (plus grande synergie avec les composantes hôtellerie, restauration et salles de spectacle) et la modernisation de leur parc de machines à sous, l'activité des casinos s'est ralentie. Outre la crise de 2008, ils ont souffert des évolutions réglementaires (contrôles d'identité obligatoires puis interdiction de fumer) et de la concurrence des jeux en ligne.

En juin 2010, un nouveau cadre réglementaire a en effet permis l'émergence en France de jeux en ligne légaux (*encadré 1*). Ces jeux regroupent des opérateurs de paris sportifs, hippiques ou de poker. Pour pratiquer leur activité les opérateurs doivent être agréés par l'Autorité de régulation des jeux en ligne (Arjel). Ces jeux ont bénéficié en 2010 d'un fort engouement qui s'est estompé par la suite. Leur produit brut progresse de 3,6 % entre 2011 et 2012, puis diminue (- 6 % entre le 3^e trimestre 2012 et le 3^e trimestre 2013) tiré vers le bas par le recul des jeux de poker. Seuls les paris sportifs restent attractifs grâce au football et dans une moindre mesure au tennis.

Un secteur très concentré

La connaissance du secteur est facilitée par la publication des rapports d'activité des principaux opérateurs. Le secteur des jeux de hasard et d'argent comprend deux opérateurs historiques, le PMU et la FDJ qui concentrent 71 % de l'activité (PBJ). Ils sont suivis par les casinos (24 %) et les jeux en ligne (5 % hors activités en ligne menées par le PMU et la FDJ).

Le PMU est le seul opérateur autorisé à enregistrer des paris hippiques dans des points de vente à l'extérieur des hippodromes (11 800 en 2012). En contrepartie, il participe notamment au financement de la filière hippique. Créé en 1930, il devient en 1985 un groupement d'intérêt économique comprenant aujourd'hui 58 sociétés de courses, constituées en associations à but non lucratif.

La Française des jeux a succédé en 1978 au Loto national, Elle a le monopole sur le Loto, les jeux de grattage et les paris sportifs en points de vente (34 000 en 2012).

L'activité des casinos a démarré historiquement dans les stations balnéaires, thermes ou climatiques et s'est développée vers 1987-1988, notamment grâce à l'autorisation des machines à sous, puis à l'extension de leur zone d'implantation. Le secteur est très concentré : en 2011, 90 % des 194 sociétés exerçant en France sont

Encadré 1

Le contrôle des jeux d'argent par l'État et les instances liées au secteur

Le secteur des jeux de hasard est très réglementé par l'État. Son contrôle est effectué par de nombreux intervenants dont le ministère de l'Intérieur pour les casinos et les cercles de jeu, le ministère en charge des finances pour la FDJ, le PMU et les casinos, le ministère de l'Agriculture pour le PMU et l'Autorité de régulation des jeux en ligne (Arjel) pour les jeux en ligne.

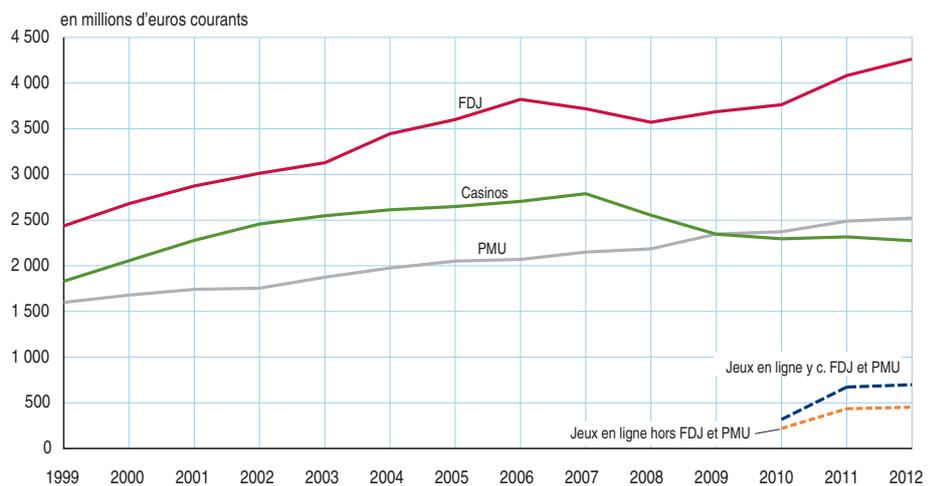
La politique de l'État d'encadrement de l'offre vise à assurer l'intégrité, la fiabilité et la transparence des opérations de jeu, d'éviter toute déstabilisation économique des filières concernées, de prévenir les activités frauduleuses ou criminelles ainsi que le blanchiment de capitaux. La politique de régulation de la consommation des jeux vise notamment à prévenir le jeu excessif ou pathologique et de protéger les mineurs (interdits de jeux, hors tombolas).

Le Comité consultatif des jeux est une instance de coordination et d'évaluation couvrant l'ensemble des activités de jeux et paris

(décret n° 2011-252 du 9 mars 2011). L'Observatoire des jeux, créé au sein du comité consultatif des jeux, assure un suivi des recherches en cours. Il synthétise les données disponibles dans le secteur et fournit des recommandations.

L'entreprise sollicitant l'agrément de l'Arjel pour les jeux en ligne justifie de son identité et de sa solidité financière. Elle ne peut avoir son siège social, une filiale ou un équipement dans un État n'ayant pas de convention d'assistance administrative. Elle précise par ailleurs les modalités d'accès et d'inscription de tout joueur à son site et les moyens lui permettant de s'assurer de l'identité de chaque nouveau joueur ainsi que des modes d'alimentation de son compte et des modes de versements des gains. Elle doit justifier de sa capacité à assumer ses obligations en matière de lutte contre les activités frauduleuses ou criminelles. Elle décrit les moyens qu'elle met en œuvre pour protéger les données à caractère personnel et la vie privée des joueurs.

2 Montant de la consommation en jeux d'argent



Lecture : en 2012, les ménages ont dépensé 2 275 millions d'euros dans les casinos, après déduction de leurs gains.

Champ : opérateurs du secteur des jeux en France.

Source : rapports d'activités des opérateurs de jeux.

Encadré 2

Entre mises et gains, des taux de retour aux joueurs très différents selon les jeux

Le taux de retour aux joueurs (TRJ) est la proportion des mises que les opérateurs restituent aux joueurs, sous forme de gains. Selon le type de jeu, la redistribution des gains peut se faire entre les joueurs (comme aux jeux de cercle) ou face à une « banque » (comme à la roulette). Ce taux de retour est nettement mieux connu des joueurs dans les activités de casino (type roulette ou black jack) que pour d'autres jeux.

La réglementation peut déterminer des proportions minimales ou maximales pour le TRJ. La fixation d'un maximum par les pouvoirs publics a deux objectifs principaux. En premier lieu, le plafonnement du TRJ vise à limiter les effets addictifs du jeu. En second lieu, il limite le recours au jeu d'argent comme

moyen de blanchiment. En effet, un TRJ modéré rend ces opérations de blanchiment moins intéressantes.

À l'inverse, la fixation d'un taux minimal, vise à assainir les conditions de concurrence entre opérateurs et à protéger les joueurs contre des taux de retour trop faibles (compte tenu notamment de la faible connaissance des TRJ par les joueurs).

Ainsi, par exemple, le TRJ doit être inférieur à 75 % pour les jeux de loterie, à 85 % pour les paris sportifs et hippiques en ligne et inversement, supérieur à 85 % pour les machines à sous.

Pour les autres types de jeux comme les jeux de tables des casinos ou le poker en ligne, le TRJ n'est pas plafonné et peut alors atteindre 98 %.

sous le contrôle de groupes (contre 79 % en 2000), et les quatre plus grands groupes génèrent à eux seuls les trois quarts du chiffre d'affaires et du PBJ des casinos, exploitant 58 % des casinos en France.

Pour les jeux en ligne, de nombreux opérateurs sont apparus en 2010, dont certains appartenaient aux principaux groupes de jeux de hasard. Depuis cette date, leur nombre a diminué : de 34 fin 2011, ils ne sont plus que 19 fin 2013. En effet, le secteur s'est d'autant plus concentré que certains opérateurs ont préféré arrêter leur activité, face aux difficultés à dégager une rentabilité.

Des prélèvements obligatoires très différents selon les jeux

Le taux de prélèvements obligatoires (prélèvements fiscaux y compris CSG et CRDS) varie en fonction du type de jeux et est assis sur les mises ou sur le PBJ (pour les casinos). Ainsi, en 2012, les prélèvements représentent 12 % des mises et 56 % du PBJ. Le taux, rapporté au PBJ, s'élève à 67 % pour la FDJ, 54 % pour les casinos, 51 % pour les opérateurs en ligne et 39 % pour le PMU.

La participation du PMU au financement de la filière équine explique son faible taux de prélèvements. Par ailleurs, les paris hippiques sont de plus en plus exposés à la concurrence des paris sportifs en ligne, qui ont des taux de retour aux joueurs identiques, voire supérieurs (tout en restant plafonnés par la loi – *encadré 2*).

Pour la FDJ, un arrêté ministériel fixe la répartition des mises entre les gagnants, ainsi que les divers prélèvements sur les jeux, les frais d'organisation des jeux de loterie et des paris sportifs. Le solde est reversé à l'État. Pour les casinos, le prélèvement au profit de l'État et des communes est progressif.

Encadré 3 Une année 2013 médiocre

Les informations conjoncturelles publiées en janvier 2014 montrent que la consommation en jeux (PBJ) devrait baisser d'environ 0,8 % en valeur en 2013, son poids se tassant ainsi dans la consommation globale des ménages. Plus précisément, le PBJ de la FDJ progresse d'à peine 0,4 %, la hausse des mises (+ 1,8 %) bénéficiant davantage aux joueurs, dont les gains progressent de 2,5 %. Pour le PMU, le PBJ progresse légèrement (+ 0,6 %), tiré davantage par ses nouvelles activités que par les paris hippiques. Le PBJ des casinos, mesuré entre le 1^{er} novembre 2012 et le 31 octobre 2013, serait en baisse de 4,2 % par rapport aux 12 mois précédents. Enfin, le tassement du PBJ des jeux en ligne (- 1,8 %) résulte d'une situation très contrastée : forte hausse pour les paris sportifs (+ 19 %), stabilité pour les paris hippiques (+ 0,4 %) et baisse marquée pour les jeux de cercle (- 13 %).

Certaines manifestations artistiques peuvent donner lieu à des abattements fiscaux. En 2009, la révision du barème a permis d'alléger les prélèvements sur les casinos. La fiscalité s'établit à 9,6 % des mises pour les paris sportifs, à 6,4 % pour les paris hippiques sur site, à 14,4 % pour ceux en ligne et à 2,0 % pour les jeux de cercle en ligne. Les cotisations CSG et CRDS s'ajoutent à ces prélèvements.

Conformément au code général des impôts et au droit communautaire, l'exploitation des jeux de hasard et d'argent est exonérée de TVA. L'assujettissement ne concerne que les autres activités des casinos (hôtellerie, restauration, etc.) et les rémunérations perçues par les organisateurs et les intermédiaires qui participent à la gestion des jeux et paris.

Les paris hippiques en tête de course de la rentabilité pour les opérateurs

Compte tenu des prélèvements et des autres charges des entreprises, le taux de rentabilité nette (*définitions*) du secteur s'élève en 2012 à 14 % du PBJ (*figure 3*).

Les situations sont très contrastées d'un opérateur à l'autre. Le PMU a la plus forte rentabilité des opérateurs de jeux : les sociétés de course reçoivent 34 % du PBJ du PMU, au titre du financement de la filière hippique. Les casinos dégagent un excédent de 18 % du PBJ qui leur permet notamment d'investir dans leurs infrastructures et aussi dans de nouvelles machines à sous. À l'inverse, la faible rentabilité de la FDJ (3 %) est liée à sa fiscalité élevée ; cependant celle-ci ne pénalise pas son principal actionnaire, l'État, qui détient 72 % du capital. Après deux ans d'existence, le secteur des jeux en ligne ne dégage toujours pas de bénéfice.

13 adultes sur 1 000 sont des joueurs à risque

Selon le Baromètre santé 2010 de l'INPES-OFDT, un joueur sur quatre est un joueur actif, c'est-à-dire qu'il joue plus de 52 fois par an ou mise plus de 500 euros dans l'année. En moyenne, les joueurs actifs sont nettement plus souvent des hommes (15,7 % contre 8,9 % de femmes), plus âgés (47 ans en moyenne) et moins diplômés que la population totale. Toutefois, concernant les jeux en ligne, la clientèle est plus jeune et plus diplômée que la moyenne.

En outre, la prévalence du jeu problématique (*définitions*) toucherait 10,8 % des joueurs actifs, soit 1,3 % de la population adulte. Cette pratique à risque ou excessive concerne également davantage les hommes

3 Principales données économiques des opérateurs de jeux

	Total 2011	2012				Total
		FDJ	PMU	Casinos	Jeux en ligne (hors FDJ et PMU)	
Mises (en Mds €)	46,4	12,1	10,5	15,4	8,1	46,2
Gains (en Mds €)	37,2	7,9	8,0	13,1	7,7	36,7
Produit brut des jeux (PBJ, en Mds €)	9,2	4,3	2,5	2,3	0,4	9,5
Taux de retour aux joueurs (TRJ, en %)	80,1	64,9	76,0	85,3	94,4	79,4
Taux de prélèvement obligatoire (en % du PBJ)	57,0	67,0	39,0	54,0	56,0	56,0
Taux de prélèvement obligatoire (en % des mises)	11,0	23,0	9,0	8,0	3,0	12,0
Résultat net (en Mds €)	1,34	0,11	0,87	0,41	- 0,07	1,32
Taux de rentabilité (résultat net / PBJ, en %)	15,0	3,0	34,0	18,0	- 15,0	14,0

Lecture : le montant des mises effectuées auprès de la FDJ s'élève à 12,1 milliards d'euros en 2012. 64,9 % de ces mises ont été reversées aux joueurs sous forme de gains.

Champ : opérateurs du secteur des jeux en France.

Source : calculs Insee à partir des rapports d'activité des opérateurs de jeux, Esane, Arjel, DGFIP.

que les femmes. Les joueurs problématiques sont en moyenne plus jeunes et moins aisés que les autres joueurs.

Les casinos et opérateurs de jeux en ligne sont tenus de faire obstacle à la participation des personnes interdites de jeu ou exclues de jeu à leur demande. Les opérateurs en ligne doivent informer les joueurs des risques liés au jeu excessif ou pathologique et prévenir ces comportements par des mécanismes d'auto-exclusion et des dispositifs d'autolimitation des dépôts et des mises.

Des pratiques très différentes selon les pays

Les pratiques de jeux en France sont très différentes de celles de nos voisins européens. En effet, les pratiques de jeux reposent sur des cadres réglementaires et des habitudes qui varient d'un pays à l'autre. En France, les casinos ont ainsi un poids plus important que dans les autres pays européens et représentent 30 % du PBJ des casinos de l'Union européenne.

En Europe, la prévalence du jeu problématique se situe globalement au même niveau qu'en France : entre 1 % et 2 % de la population joue de façon risquée ou excessive. L'Allemagne et la Norvège se démarquent avec un taux de prévalence plus faible (0,6 %). Hors Union européenne, les États-Unis et l'Australie enregistrent des taux plus élevés (autour de 5 % en 1999-2000). Il faut toutefois prendre ces données avec précaution, tous les pays n'utilisant pas la même échelle de mesure de la prévalence. ■

Sources

Le dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprise (Esane) combine des données administratives (déclarations annuelles de bénéfices des entreprises et données annuelles de données sociales) et celles de l'enquête sectorielle annuelle (ESA). Il est articulé avec l'enquête sur les liaisons financières (LIFI). La consommation des ménages est déterminée au sein des comptes nationaux. Ceux-ci sont organisés en bases, traduisant des cadres méthodologiques. La consommation des ménages est présentée dans cette étude dans la version 2005 des comptes nationaux, qui n'intégrait pas encore les jeux en lignes, apparus en 2009. Ces derniers seront intégrés dans la base 2010 des comptes qui sera diffusée à la fin du 1^{er} semestre 2014.

Les rapports d'activité des principaux opérateurs comportent une information riche sur la nature de l'offre de jeux et sur sa rentabilité.

L'Institut national de prévention et d'éducation pour la Santé (INPES) mène une série d'enquêtes appelées Baromètres santé, qui abordent les différents comportements et attitudes de santé des Français. Le Baromètre santé 2010 a interrogé plus de 27 000 personnes.

Définitions

Un **jeu d'argent** et de hasard est un jeu payant avec une espérance de gains où le hasard prédomine sur l'habileté et les combinaisons de l'intelligence pour l'obtention du gain. On distingue :

– le jeu de **hasard pur**, par exemple les machines à sous, la roulette, les jeux de tirage (loterie, tombola) ou de grattage ;

– le jeu de **hasard raisonné**, déterminé en fonction d'événements passés et de probabilités. Cela comprend notamment les paris hippiques, les paris sportifs, les jeux de cercle (jeux de cartes).

Le **produit brut des jeux (PBJ)** des opérateurs correspond à la différence entre les mises des joueurs et leurs gains. Cette dépense nette des ménages correspond à leur consommation en jeux. En déduisant les prélèvements obligatoires, on obtient le produit net des jeux (PNJ). Dans le cas des casinos, d'autres recettes d'activité (hôtellerie, restauration) sont ajoutées au PBJ pour obtenir leur chiffre d'affaires.

Le **taux de retour aux joueurs (TRJ)** est la proportion globale des mises qui reviennent aux joueurs sous forme de gains. La réglementation peut fixer des minima et/ou maxima selon les jeux (*encadré 2*).

Le **taux de rentabilité nette des jeux** rapporte le résultat net au produit brut des jeux.

La **pratique** d'un jeu est qualifiée de **problématique** lorsqu'elle engendre des conséquences sanitaires ou sociales dommageables pour soi ou pour autrui.

Le **taux de prévalence du jeu problématique** est la proportion de joueurs ayant une pratique de jeu à risque ou excessive rapportée à la population totale.

Bibliographie

- D. Besson, « En 25 ans, les Français ont doublé la mise », *Insee Première* n° 1016, mai 2005.
- « Les niveaux et pratiques des jeux de hasard et d'argent en 2010 », *Tendances* n° 77, Baromètre santé 2010 de l'INPES, OFDT et ODJ, septembre 2011.
- Le site de l'observatoire des jeux (ODJ) <http://www.economie.gouv.fr/observatoire-des-jeux>.

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
J.-B. Champion, A. Houlou-Garcia,
C. Pfister, V. Quénechdu
Maquette : P. Thibaudeau
Impression : Jouve
Code Sage IP141493
ISSN 0997 - 3192
© Insee 2014

- *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee : www.insee.fr/collections-nationales
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) : <http://www.insee.fr/abonnements>

Pour vous abonner à *Insee Première* et le recevoir par courrier :
<http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

